

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017

Date de la convocation : 19/10/2017.

Date d'affichage : 19/10/2017.

L'an deux mil dix-sept, le trente octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles NOËL, Maire.

Présents : Mme Christiane BOCQUET, Première Adjointe, M. Thomas GUYOT-SIONNEST, Troisième Adjoint, Mme Anne-Marie BACHOLLET, Quatrième Adjointe, Mesdames Elisabeth LÉLU, Raymonde REGNIER et Messieurs Anthony LEFORESTIER, Jean-François OCHAT.

Absents : Mesdames Florence BOSCARDIN, Florence HUBERT, Nathalie JOUANNEAU et Messieurs Fabrice BALLE, Christophe MILLOT, Michel PIGOURY et Alain VERRIER.

ORDRE DU JOUR :

- 1 **Nomination d'un secrétaire de séance.**
- 2 **Approbation du compte-rendu de la séance du 19 septembre 2017.**
- 3 **ADMINISTRATION – FINANCES**
 - a) Budget général : décisions modificatives, virements de crédits en section Investissement.
 - b) Vente d'une parcelle de terrain au lotissement du châtelet.
 - c) Travaux des rues de Vézelay et du Four Banal : attribution du marché.
 - d) City-stade : entreprises retenues.
 - e) Travaux supplémentaires 2018 rues Nicolas Colbert, Jacques Amiot et ruelle des promenades.
 - f) Contrat d'entretien du système de détection incendie à l'hébergement du château, année 2018.
 - g) Convention d'occupation précaire de terrains situés rue du 8 mai 1945, au 1^{er} janvier 2018.
- 4 **ADMINISTRATION GENERALE**
 - a) Forêt communale – année 2018 : martelage, vente, affouage, garants, contrat d'approvisionnement.
 - b) Fusion des syndicats intercommunaux d'alimentation en eau potable : approbation du périmètre du nouveau syndicat et des statuts « SIAEP de la Bourgogne Nivernaise ».
 - c) Dissolution de l'Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier de Cuncy-les-Varzy et Villiers-le-Sec : transfert à titre gratuit des parcelles ZH 115 – ZK 62.
 - d) Communauté de Communes Haut Nivernais Val d'Yonne : adhésion au 1^{er} janvier 2018 au PETR Nivernais Morvan.
- 5 **QUESTIONS DIVERSES.**

Monsieur le Maire a constaté que le quorum était réuni et a ouvert la séance.

A l'unanimité, le conseil municipal retire de l'ordre du jour le sujet
« f) contrat d'entretien du système de détection incendie à l'hébergement du château, année 2018 ».

A la demande de M. LEFORESTIER, un autre organisme de contrôle sera sollicité pour une offre de prix. Ce dossier sera délibéré lors du prochain conseil municipal.

1 – **APPROBATION SEANCE DU 19 septembre 2017**

M^{me} Anne-Marie BACHOLLET a été nommée secrétaire de séance.
Le compte-rendu de la dernière séance a été approuvé à l'unanimité.

2– **ADMINISTRATION – FINANCES**

a) A l'unanimité, le conseil municipal a approuvé les virements de crédits aux opérations suivantes :

Section/sens	Op. Article	Dénomination	Augmentation crédits	Diminution crédits
Investissement Dépenses	273 2315	Voirie 2017	9 400,00 €	
Investissement Dépenses	020 272	Dépenses imprévues Rénovation logts communaux		3 000,00 € 6 400,00 €

Section/sens	Op. Article	Dénomination	Augmentation crédits	Diminution crédits
Investissement Dépenses	266 21538	Eclairage public château et espace sportif	7 000,00 €	
Investissement Dépenses	272	Rénovation logts communaux		7 000,00 €

Section/sens	Opération Article	Dénomination	crédits	Diminution crédits
Investissement Dépenses	275 2315	Aménagement 2 rue St-Antoine	31 010,00 €	
Investissement Dépenses	272	Rénovation logts communaux		20 900,00 €
Investissement Recettes	275 1321	Subv. Fonds Parlementaires	10 110,00 €	

Section/sens	Opération Article	Dénomination	crédits	Diminution crédits
Investissement Dépenses	277 2315	Création parking pour les services techniques	3 400,00 €	
Investissement Dépenses	250	Réfection rue de Vézelay (1 ^{ère} tranche)		3 400,00 €

- b) A l'unanimité, le conseil municipal décide de vendre à Mme Céline GAUTHÉ et à M. Anthony MAURO la parcelle de lotissement du châtelet, cadastrée ZD n° 76, au prix de 6,00 € le m².
- c) Le conseil municipal à la majorité (1 abstention – M. LEFORESTIER) entérine la décision de la commission d'appel d'offres relative à la dévolution des travaux d'aménagement de la rue de Vézelay et de la rue du Four Banal, opération qui sera exécutée par l'entreprise MERLOT TP moyennant la somme de 139 542,00 € H.T.
- d) Concernant la création d'un city stade, la municipalité a reçu récemment la confirmation de l'attribution de subventions de la part de l'Etat et du Conseil Régional BFC, pour un montant de 35 912,00 €. Monsieur le Maire précise que le Conseil Départemental de la Nièvre pourrait soutenir également le projet. A l'unanimité, le conseil municipal sollicite une aide financière auprès du Conseil Départemental de la Nièvre – équipement de proximité (à hauteur de 30 % du coût total HT de l'opération).
- e) Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de prévoir des travaux supplémentaires de la voirie rue Nicolas Colbert, rue Jacques Amiot et une réfection de la ruelle des grandes-promenades. Ces travaux seront effectués par l'entreprise MERLOT TP, courant Mai 2018, moyennant un devis approuvé à la somme de 27 642,20 € H.T
- f) A l'unanimité, le conseil municipal approuve la convention d'occupation précaire qui sera passée entre la commune et le GAEC de Varzy concernant l'occupation des terrains communaux cadastrés AE 473 et AE 685. Cette convention prendra effet au 1er janvier 2018 et le loyer annuel sera fixé à 65,00 €, avec revalorisation suivant l'indice de fermage au 1er octobre de chaque année.

3- ADMINISTRATION – GENERALE

a) Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

***Demande**, au titre de l'exercice 2018, le martelage des parcelles 2A et 3A en coupe sanitaire, de la parcelle 5A en coupe de régénération feuillue, de la parcelle 15 en coupe d'irrégulier, de la parcelle 24 en coupe d'amélioration et des parcelles 6, 7 et 8 en coupe d'emprise (bordure de la RN 151).

***Décide** que la commercialisation des bois résineux des parcelles 2A et 3A se fera dans le cadre des contrats d'approvisionnement ONF les plus avantageux pour la forêt suivant les produits à extraire.

***Décide** que les futaies de la parcelle 5A seront vendues aux adjudications d'automne 2018 de l'ONF.

***Décide** que les produits des parcelles 15 et 24 seront vendus aux adjudications du printemps 2018 de l'ONF.

***Décide** que les produits des parcelles 6,7 et 8 seront pour une partie vendus à ONF Energie et demande la délivrance au profit de la commune pour sa chaufferie bois de l'autre partie.

***Demande** la délivrance au profit des affouagistes et/ou de la commune pour sa chaufferie bois, des houppiers de la parcelle 5A pour l'automne 2018.

***Décide** que l'exploitation des coupes délivrées, se fera après partage sur pied, sous la responsabilité de quatre garants :

Messieurs Michel ALEXANDRE, Georges MARCHAND, Fabrice BOURGEAT et Yves GUERDER.

***Fixe** les délais suivants pour les délivrances de l'automne 2018 :

Abattage et façonnage : 30 avril 2018.

Débardage : 15 octobre 2018.

***Décide** que le partage se fera par feu.

CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT

Suite à la présentation des contrats d'approvisionnement conclus entre l'Office National des Forêts et diverses entreprises, le conseil autorise Monsieur le Maire à signer la convention de vente et exploitation groupées de bois provenant des parcelles ci-dessous désignées.

Parcelles	Essence	Volume (cubé ou estimé)
2A	DOUGLAS	180 m3
3A	DOUGLAS	190 m3

Les prix d'entendent « Bord de Route ». Ils sont définis, pour chaque catégorie de produits en € par m3, stère ou tonne et, hors taxes.

- b) Le conseil municipal à la majorité (2 abstentions MM. GUYOT-SIONNEST, LEFORESTIER), approuve le projet de fusion des SIAEP de la Région de Varzy, du Mazou, des Girarmes, de Surgy-Pousseau et de Donzy-Perroy. Le conseil municipal entérine également le périmètre du nouveau syndicat « SIAEP de la Bourgogne nivernaise » ainsi que ses statuts.
- c) Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de la délibération de l'Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier de Cuncy-les-Varzy et Villiers-le-Sec (A.F.A.F.A.F.) concernant sa dissolution et le transfert à titre gratuit, au profit de la commune de Varzy, des parcelles cadastrées ZH n° 115 et ZK n° 62. A l'unanimité, le conseil municipal accepte l'incorporation dans le patrimoine communal, à titre gratuit, des biens de l'A.F.A.F.A.F.
- d) Monsieur le Maire donne lecture de la délibération n°111-2017 du conseil communautaire du Haut Nivernais Val d'Yonne, réuni en séance le 27 septembre 2017, concernant son adhésion au syndicat mixte PETR Nivernais Morvan, au 1er janvier 2018. Il précise qu'il aurait souhaité que la CCHNVY intègre le PETR Nevers Sud Nivernais mais que majoritairement le conseil communautaire a fait un choix différent.

Les communes de l'intercommunalité doivent prendre une délibération marquant leurs choix soit au Pays Nivernais Morvan ou soit au Pays de Nevers Sud Nivernais.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

Considérant que le territoire Nivernais Morvan offre principalement de larges possibilités de développement touristique sous le label Morvan qui ne correspond pas à notre territoire intercommunal,

Considérant l'étendue du périmètre du Pays Nivernais Morvan, ses disparités (zone de montagne notamment), ses spécificités (une majorité de collectivités adhérentes au Parc du Morvan) qui ne correspondent pas à notre territoire,

Considérant que le Val de Loire constitue le moteur économique du département, la population active du Haut Nivernais contribue en y travaillant et en utilisant ses services publics,

Considérant qu'en Haut Nivernais, il existe une complémentarité de fonctions territoriales (santé, éducation, industrie) avec l'axe Val de Loire (centres hospitaliers, enseignement supérieur, emplois) et ses couloirs de circulation concomitants,

- **PREND ACTE** de l'adhésion de la Communauté de Communes du Haut Nivernais Val d'Yonne au PETR Nivernais Morvan, à compter du 1^{er} janvier 2018.

- **REGRETTE** cette décision, ne se reconnaît pas dans ce vote.

- **DEMANDE** l'adhésion au syndicat mixte PETR du Pays Nevers Sud Nivernais pour l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes du Haut Nivernais Val d'Yonne, à compter du 1^{er} janvier 2018.

4- **QUESTIONS DIVERSES**

- ☞ Cérémonie de la commémoration du 11 novembre 1918, le 11/11/2017 à 11 h 30 (rendez-vous cour de la Mairie).
- ☞ Le 17/11/2017 à 19 h 00, en Mairie, réunion ouverte à la population en vue de la préparation du comice – fête du monde rural 2018.
- ☞ Fleurissement de la ville avec des chrysanthèmes et nettoyage du cimetière finalisé avant le 1er novembre.
- ☞ Une quinzaine de varzycois se sont vus récompensés par le Groupement Touristique des Vaux d'Yonne pour la qualité du fleurissement de leurs habitations (suite à la visite de la ville et de ses hameaux du 19/07/2017).
- ☞ Le 16/10 dernier, le projet de statuts du futur Syndicat Intercommunal de Gestion des Ecoles de Corvol-l'Orgueilleux et de Varzy a été acté par les membres.
- ☞ Recherche de bénévoles pour animer la bibliothèque municipale.
- ☞ La campagne d'hiver des Restaurants du Cœur est lancée.

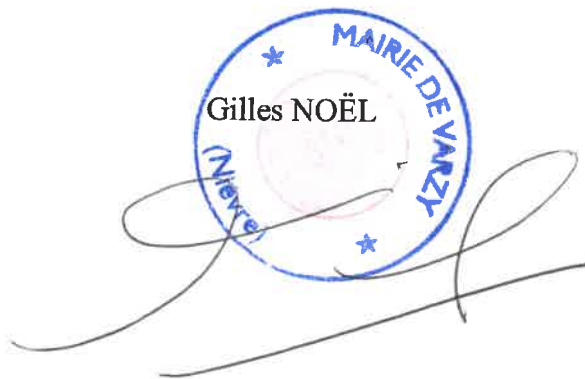
L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 22 h 30 mn.

Fait à Varzy, le 10 novembre 2017.

Le Maire,

Gilles NOËL

Affichage : 14/11/2017

The image shows a circular official stamp of the 'MAIRIE DE VARZY' in blue ink. The name 'Gilles NOËL' is printed in the center of the stamp. Below the stamp, there is a large, fluid handwritten signature in black ink that overlaps the bottom and right sides of the stamp.